

**DÉLIBÉRATION N°2024-03-25-11**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 19 mars 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 09

---

Présents : Monique ALLEGRE ; Christian BERNARD ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Gilles SARACCO.

Absent excusé : Vincent GOUDON.

---

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

**Objet : Budget de la Commune - Approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2023**

L'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Au préalable, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion au plus tard le 1er juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire donne la parole à Monique ALLEGRE qui présente au Conseil municipal les résultats du Compte de gestion de l'exercice 2023 relatif au budget de la Commune établi par le comptable. Elle précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques :

- Résultat global 2023 de la section de fonctionnement :	33 632.51 €
- Résultat global 2023 de la section d'investissement :	- 2 122.36 €
- Résultat global de clôture 2023 :	31 510.15 €

Monique ALLEGRE présente ensuite à l'assemblée délibérante le Compte administratif de l'exercice 2023 du budget de la Commune dont les résultats sont les suivants :

2024-020

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	424 515.81	458 148.32
	Section d'investissement	114 735.69	112 613.33
Reports de l'exercice	Report en section de fonctionnement (002)	0.00	75 746.94
	Reports en section d'investissement (001)	48 587.88	0.00
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports n-1)		587 839.38	646 508.59
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	285 767.26	226 105.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	285 767.26	226 105.00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	424 515.81	533 895.26
	Section d'investissement	449 090.83	338 718.33
	TOTAL CUMULE	873 606.64	872 613.59

Vu les articles L1612-12 et L2121-14 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023 de la  
Commune,  
Vu les délibérations du conseil municipal approuvant les différentes décisions modificatives de 2023,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Approuve** le Compte de gestion 2023 du budget de la Commune.

VOTE : 8 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

*Sous la présidence de Monique ALLEGRE, le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à  
l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte administratif.*

- **Approuve** le Compte administratif 2023 du comptable public du budget de la Commune.

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le Compte de gestion 2023 du budget de la Commune.

VOTE : 8 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

La secrétaire  
Lauriane MOINE

Le Maire  
Norbert PERRIN

Rendu exécutoire par transmission  
au contrôle de légalité le 28 MARS 2024  
Affiché le 28 MARS 2024

